

du 14 MARS 2018

Le mercredi 14 mars 2018 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 9 mars 2018 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, RUNEL Sandrine, Franck HEURTREY, GAY Nicole, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, RITTER Michel, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : TOURAINE Jean-Louis, RABATEL Thérèse, AUZIAS Anne,

Excusés : Mmes & MM : FONDEUR Marie-Odile, LEFAOU Michel, BOUDOT Christophe, BONNIEL CHALIER Pascale, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, DERVAHANIAN Isabelle

Absents : Mmes & MM : BURILLON Carole, LEBUHOTEL Bruno, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 14 mars 2018



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, messieurs, bonsoir.

Notre sono ne fonctionne pas ce soir, nous allons utiliser des micros baladeurs.

Nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement. Madame FERRARI sera notre secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel nominal.

(Madame FERRARI procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous avons le quorum.

1. Procès-verbal du Conseil d'Arrondissement du 17 janvier 2018

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association « Antenne Mobile d'Action Culturelle », pour l'organisation des 33^e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en Festival », du 25 mai au 16 juin 2018

Mme STEFANI-JACOB.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, il s'agit d'allouer une subvention de 5 000 € à l'association « Antenne Mobile d'Action Culturelle » pour l'organisation des 33^e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Parole en Festival », qui se tiendront du 25 mai au 16 juin. Nous sommes concernés dans l'arrondissement par un spectacle qui se déroulera à la MJC Monplaisir.

De plus, à l'école Jean Giono, les enfants s'improviseront conteurs le temps d'une journée.

En raison de l'intérêt que présentent ces activités, je propose d'allouer cette subvention. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « AOA Production », pour l'organisation de la 7^e édition du festival « Les Intergalactiques », du 13 au 22 avril 2018

Mme STEFANI-JACOB.- Le siège social d'AOA Production se situe au 25 avenue des Frères Lumière, à la MJC Monplaisir. AOA Production organise la 7^e édition de son festival « Les Intergalactiques » qui se tiendra du 13 au 22 avril dans différents lieux de la ville.

Toujours dans son optique de mixer pop culture et questions militantes, cette édition aura pour thème « Féminisme & Science-fiction ». Il est vrai que, certains jours, c'est un peu de la science-fiction.

Il sera mis en avant un panel d'autrices, de vidéastes et chercheuses qui aborderont ces questions. Elles proposeront plusieurs types d'animation dans différents lieux, en particulier à la MJC Monplaisir. Ce festival est destiné à tous les amateurs de cinéma, de littérature, de culture science-fiction et d'imaginaire.

Le dimanche 22 avril aura lieu la 15^e édition du vide-grenier du Geek qui permet au public de chiner des objets issus de la culture geek et rétro.

Nous proposons une subvention de 3 000 € à cette association. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. Organisation par la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale du Bachut d'un passe-livres la semaine du 2 au 6 mars 2018, dans le cadre du projet participatif « Cabaret citoyen itinérant à Lyon Mermoz »

Mme STEFANI-JACOB.- Le « Cabaret citoyen itinérant » est un projet coordonné par la compagnie de théâtre du Grabuge qui est située à Lyon Mermoz, à la MJC Laënnec Mermoz.

Il repose sur l'engagement des artistes professionnels associés, l'implication des habitants et l'investissement des acteurs associatifs, socioculturels et éducatifs du territoire.

Ce projet est conçu comme un outil dédié à des créations, des diffusions et de la médiation artistique pluridisciplinaire. En 2018, il se déclinera en trois étapes dans le 8^e arrondissement, en partenariat avec des associations et des établissements à vocation sociale, éducative et culturelle de la Ville et de la Métropole.

Le point d'orgue de cette saison sera l'installation et l'animation artistique et citoyenne d'un chapiteau place Latarget, du 2 au 6 mai. Les habitants comme les associations et institutions du 8^e sont invités à se joindre au projet et à investir le chapiteau.

La médiathèque du Bachut a souhaité participer à cet événement et organise une bibliothèque de rue éphémère. L'objectif est de pouvoir faire connaître la médiathèque dans le quartier de Mermoz où sa présence est faible. Il s'agit de permettre aux habitants de venir lire sur place, se réappropriier l'objet livre, et de favoriser le partage.

Dans ce cadre, la médiathèque se propose d'organiser des lectures sur place et de mettre des livres à disposition du public. À l'issue de l'événement, les livres sortiront définitivement des collections de la bibliothèque. Cette pratique appelée à l'étranger du « bookcrossing » consiste à déposer des livres dans des lieux publics afin que d'autres personnes puissent les découvrir et les faire circuler à leur tour. Ce « lâcher de livres », comme on dit en français, a pour but d'aller à la rencontre des usagers de manière insolite et originale.

Pour la médiathèque, 362 livres, adulte et jeunesse, seront retirés des collections de la bibliothèque. Ils seront récupérés et mis à disposition dans des espaces publics. Ce sont généralement des livres un peu anciens dont l'état physique est correct mais qui commencent à être un peu usés ou dont la bibliothèque possède plusieurs exemplaires.

Nous devons approuver la désaffectation des 362 ouvrages des collections de la médiathèque. Sur chaque ouvrage, un petit tampon indiquera qu'il n'appartient plus aux collections de la bibliothèque municipale de Lyon. Nous devons également approuver l'organisation de cette bibliothèque de rue éphémère et du lâcher de livres du 2 au 6 mai, dans le cadre du cabaret citoyen.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce

rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. Lyon 8^e – Convention d'occupation du domaine privé communal consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Union locale CGT 7^e et 8^e arrondissements, portant sur les locaux sis 151 rue Bataille 8^e – EI 08 005

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, comme vous le savez, les locaux de l'Union locale CGT se trouvaient sur le tènement de la Maison du Peuple qui est maintenant dévolu à la construction du centre social Langlet-Santy et non pas de la MJC comme écrit par erreur dans le rapport. On parle de relocalisation de la MJC de Langlet-Santy mais c'est une erreur.

L'Union locale CGT a été obligée de déménager. Par ailleurs, la Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier au 151 rue Bataille. C'est un emplacement réservé et inscrit au PLU. Il est destiné à l'extension du groupe scolaire Édouard Herriot. Comme celle-ci n'est pas à l'ordre du jour dans le cadre de ce mandat, il a été possible, à partir du moment où la CGT devait quitter les locaux de la Maison du Peuple, de mettre à la disposition de l'Union locale, par convention d'occupation précaire et révocable, ces locaux de la rue Bataille jusqu'au 25 décembre 2021. Ces locaux seront mis à disposition, à titre gracieux, exception faite du paiement des fluides.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir accepter de consentir à la gratuité de cette occupation au profit de l'Union locale CGT des 7^e et 8^e arrondissements.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de rapport sur ce rapport ?

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous pensons que les subventions doivent être réservées à certaines associations et en aucun cas à des syndicats. Les syndicats devraient vivre de leurs adhérents.

De plus, la CGT, comme d'autres syndicats, touche des subventions de différentes parts et ceci est inadmissible. Lorsqu'une association, que ce soit un syndicat ou une autre, touche une subvention nationale, régionale, départementale, métropolitaine ou municipale, ce n'est pas normal. Il faudrait qu'elle choisisse telle subvention et qu'elle ne puisse pas en avoir d'autres.

Ce n'est pas à titre répressif que nous demandons cela mais à titre de justice pure et simple.

M. LE MAIRE.- Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au risque d'être moins terre à terre et d'élargir un peu ce dossier, je trouve qu'il aurait été intéressant, à l'occasion de l'étude de ce dossier qui concerne pleinement notre arrondissement, d'avoir un petit exposé sur le timing de la construction du futur centre social, non pas MJC comme l'a fait remarquer M. l'Adjoint. Cela pourrait intéresser les collègues autour de la table et les habitants du 8^e en général.

M. LE MAIRE.- Madame GAY ?

Mme GAY.- Voici quelques semaines, nous avons fait le choix de l'architecte qui va construire le centre social et la crèche sur ce tènement. Nous venons de signer l'engagement et les travaux n'ont pas encore commencé puisqu'il faut démolir un certain nombre de bâtiments sur ce tènement avec, pour certains, des problèmes d'amiante.

Les travaux commenceront d'ici la fin de l'année pour ce qui concerne ce centre social et cette crèche dévolus au 8^e arrondissement.

Nous avons annoncé l'ouverture en 2019 et ce sera plutôt pour le début du premier trimestre 2020. Je pourrai vous le confirmer à nouveau quand nous interviendrons sur ce dossier.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous d'autres demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Monsieur TOURNEBIZE, avez-vous des réponses à apporter ?

M. TOURNEBIZE.- Non.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

6. Attribution d'une subvention de 22 500 € à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176 rue Créqui – 69484 Lyon Cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé – Approbation et autorisation de signature d'une convention mixte – Année 2018

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, notre municipalité développe depuis plusieurs années une politique en faveur de l'égalité globale, intégrée et durable, en matière de diversité, d'égalité femmes/hommes et de handicap. À ce titre, elle soutient chaque année de nombreuses initiatives contribuant à faciliter l'accès au droit pour tous et pour toutes sur le territoire lyonnais.

L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon concourt au service public de la justice et met tout en œuvre pour offrir aux justiciables des services utiles visant à promouvoir l'accès au droit et à la justice. Ainsi, il organise des consultations généralistes ou thématiques par téléphone mais également au sein du Palais de Justice, de l'Ordre des avocats ou des Maisons de justice et de droit. Ces actions représentent pour l'Ordre des avocats un coût de 378 400 € pour l'année 2018.

Afin de renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit et de le structurer territorialement, il propose de mettre en œuvre, dans l'ensemble des mairies d'arrondissement, des permanences de consultation d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de justice et du droit sont le relais.

Ce service est organisé depuis plusieurs années en application d'une première convention signée entre les deux parties. Ces actions ont permis

à plus de 1 300 Lyonnais et Lyonnaises de bénéficier d'une consultation juridique de proximité entièrement gratuite l'an dernier.

L'action de l'Ordre des avocats répond ainsi à un intérêt local pour lequel la Ville de Lyon souhaite renouveler son soutien.

Je vous propose, mes chers collègues, de soutenir à votre tour ces actions en votant favorablement ces subventions ainsi que la signature des conventions.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole sur ce rapport ?

Madame TAZDAIT ?

Mme TAZDAIT.- Monsieur le Maire, il s'agit d'approuver une convention qui regroupe les deux anciennes conventions afin d'optimiser cette proposition d'accès au droit territorialisé. Il s'agit donc d'approuver la réunion de ces deux conventions et la subvention.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour la précision.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 568 749 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements (5 logements PLUS et 1 logement PLAI) situés 11 rue Chollat à Lyon 8^e
8. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 1 279 096 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 15 logements (11 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 11 rue Chollat à Lyon 8^e

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de deux garanties d'emprunt sollicitées par ICF Habitat à hauteur de 15 %. Ces garanties concernent la souscription de deux emprunts pour un montant total de 568 749 € dans le but d'acquérir une opération en VEFA pour 6 logements dont 5 en plafond PLUS et 1 en plafond PLAI.

Il est également question d'une souscription pour deux autres emprunts d'un montant total de 1 279 096 €, toujours dans le but d'acquérir une opération en VEFA pour 15 logements, 11 en PLUS et 4 en PLAI. L'ensemble de ces logements sont situés au 11 rue Chollat, toujours sur notre arrondissement.

En contrepartie de ces garanties, ICF Habitat réserve 3 % de surface habitable à la Ville de Lyon.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire,

Fidèlement à ce qui va devenir une jurisprudence depuis le début de ce mandat, nous voterons contre les rapports 27886 et 27643 considérant que la concentration de logements sociaux dans ces zones est déjà suffisante et que cette construction ne participe pas à la bonne répartition que nous recherchons.

Nous voterons favorablement les deux autres.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ces deux rapports aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité pour le rapport 27886.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité pour le rapport 27643. Je vous remercie.

9. Modification de la délibération n° 2017/3059 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 6 896 915 € - Opération : construction de 40 logements PLUS situés 130 rue Challemeil Lacour à Lyon 8^e

10. Modification de la délibération n° 2017/3488 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 535 000 € - Opération : acquisition en VEFA de 8 logements (5 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 107 rue du Professeur Beauvisage à Lyon 8^e

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport 27953 concerne une garantie d'emprunt sollicitée par la SACVL pour laquelle vous aviez donné votre accord lors de l'assemblée du 28 juin 2017. Or, il y a eu une erreur sur la surface habitable qui est de 834 mètres carrés et non de 2 853 mètres carrés.

Il convient de modifier cette délibération.

Le rapport 27964 concerne une modification de garantie d'emprunt sollicitée par Cité Nouvelle pour laquelle vous aviez donné votre accord lors de cette même assemblée du 7 décembre 2017. Or, la notion du taux de progressivité n'a pas été définie dans son intégralité.

En conséquence, il convient également de modifier la délibération.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

11. Les Lions du Sport – Attribution de subventions pour un montant de 18 000 € aux associations sportives de proximité

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, les très attendues dotations des Lions du Sport ont été reconduites. Ces subventions dites de proximité permettent aux clubs ne bénéficiant pas d'une subvention de fonctionnement d'obtenir une aide financière. Chaque arrondissement dispose de trois 2 000 € au cours de l'année civile.

La première dotation 2018 se décline de la façon suivante pour le 8^e :

- 750 € pour le Tennis Club Lyon 8^e pour une aide financière dans le cadre du renouvellement de matériel,
- 750 € par l'ALBEU dans le cadre du déplacement des joueurs au Championnat de France des clubs sportifs qui se sont d'ailleurs illustrés et qui accèdent à la Nationale 2 pour la troisième année consécutive,
- 500 € pour l'ACL8 dans le cadre de l'organisation du rallye Super 8 qui aura lieu le 8 avril, avec un départ et une arrivée en mairie du 8^e.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette première dotation.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association « Les Lions du 8^e » pour l'organisation de la deuxième manche du championnat de tir à l'arc de D2, le samedi 19 et le dimanche 20 mai 2018

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, les Lions du 8^e, excellent club d'archers de l'arrondissement, se sont vu confier par la Fédération française de Tir à l'Arc l'organisation de la deuxième manche du Championnat de France de tir à l'arc de deuxième division. Ce tournoi se déroulera les 19 et 20 mai dans le parc de Gerland et réunira 300 archers, avec une affluence évaluée à 1 000 personnes environ.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevant à 16 000 €, l'association avait sollicité de la part de la Ville de Lyon une subvention de 2 000 €, ce que je vous remercie par avance de bien vouloir valider par cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Attribution d'une subvention de 13 000 € à l'association « FC Lyon Football », pour l'organisation du tournoi international de football « Top Gones » les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2018, et du tournoi « Les Fenottes », les 19 et 20 juin 2018 au stade du Clos Layat à Lyon 8^e – Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, l'association FC Lyon Football va organiser la trentième édition du tournoi « Top Gones » le week-end de Pâques, à savoir du 31 mars au 2 avril et, les 19 et 20 juin, le tournoi féminin « Les Fenottes ».

Le « Top Gones » rassemble chaque année un peu plus de 1 400 participants et le succès va crescendo en termes de spectateurs puisque plus de 5 000 sont présents sur la totalité du week-end de Pâques sur le Clos

Layat. Même si le tournoi « Les Fenottes » n'en est qu'à sa 4^e édition, son succès est croissant.

Les budgets prévisionnels pour ces deux tournois se montent à 91 000 € pour le « Top Gones » et 31 000 € pour « Les Fenottes ». L'association FC Lyon Football avait sollicité de la part de la Ville de Lyon une aide financière de 22 000 € et il nous est proposé l'attribution d'une subvention de 13 000 € : 8 000 € pour « Top Gones » et 5 000 € pour « Les Fenottes ».

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association « Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) » pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 – Approbation d'une convention d'application

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Afin de garantir la pérennité de l'action de dynamisation commerciale sur l'arrondissement, notamment l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir, la Ville de Lyon souhaite renouveler son engagement en signant une nouvelle convention partenariale.

Les actions prévues dans le plan d'actions de l'UCAM pour l'année 2017 ont été majoritairement réalisées, notamment deux éditions du magazine *Lumière*, l'animation sur les réseaux sociaux, plusieurs braderies dont celle du printemps ainsi qu'une semaine du commerce.

L'UCAM a également complètement modifié les illuminations de fin d'année en renouvelant tous leurs motifs. C'était plutôt pas mal.

À noter également la création et le lancement de la nouvelle marque Monplaisir, Mon Village – L'esprit Boutique.

Pour l'année 2018, les partenaires proposent de développer les axes suivants :

- Proposer plus d'événements en lien avec les fêtes calendaires (Saint-Valentin, Pâques, Fête des Mères, Fête des Pères, Halloween, Noël, etc.),
- Mise en place d'un arrondi solidaire en faveur du centre Léon Bérard pour ses 60 ans en fin d'année 2018,
- Créer des Afterwork avec l'association le Pont 8 qui est une association d'artisans.

Ce ne sont que des exemples, plusieurs dynamiques se mettent en place.

Pour ceci, l'UCAM a besoin d'une subvention. Le budget annuel prévisionnel s'élève à 97 000 € et, afin de soutenir toutes les actions que je viens de vous citer, je vous propose que la Ville de Lyon leur alloue une subvention de 30 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. Organisation des temps scolaires et périscolaires de la Ville de Lyon à compter de la rentrée 2018-2019

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, suite au décret paru le 27 juin 2017, les collectivités locales avaient la

possibilité de proposer une adaptation au mode d'organisation de la semaine scolaire dans leurs écoles publiques du premier degré.

Concrètement, cela signifiait que les communes avaient la possibilité de réinterroger les écoles et l'Éducation nationale concernant les rythmes scolaires.

L'objectif était de proposer, pour la rentrée de septembre 2018-2019, un mode d'organisation pérenne qui prendrait en compte les critères de notre programme éducatif de territoire avec, comme objectifs, de bonnes conditions d'apprentissage et la réussite scolaire des enfants.

Un certain nombre de consultations, de rencontres et de débats ont été organisés. Il en est ressorti plusieurs points communs liés à cette volonté d'organisation au sein de nos écoles.

Parmi les points essentiellement mis en avant :

- La nécessité de renforcer les heures d'apprentissage le matin, partant du principe qu'un enfant apprend mieux le matin que l'après-midi.
- L'élargissement des temps d'accueil le soir, notamment avec une garderie et des études plus tardives, une demande assez importante dans notre arrondissement.
- Une amélioration de la pause méridienne, avec un taux d'encadrement renforcé.
- Le maintien d'une demi-journée d'activité de loisirs et d'éducation populaire.
- La poursuite du partenariat avec les associations, MJC, centres sociaux et Maison de l'Enfance.

Il y avait deux scénarios sur lesquels je ne reviendrai pas : un scénario à 4,5 jours et un autre à 4 jours. Des consultations ont été organisées à la demande de l'Éducation Nationale à travers les conseils d'école qui ont voté :

74 avis favorables sur la Ville de Lyon pour le scénario à 4,5 jours et 85 avis favorables pour le scénario à 4 jours.

J'attire votre attention sur le fait que, dans notre arrondissement, les pourcentages étaient à l'inverse puisque notre arrondissement a voté majoritairement pour la semaine de 4,5 jours et, quand on regarde plus en détail les votes, environ 60 % des membres des conseils d'école ont également voté pour les 4,5 jours.

À noter que chaque école avait le même poids en termes de voix, c'est-à-dire que l'école Maryse Bastié avec 4 classes pèse autant que l'école Marie Bordas qui en compte 18, chaque école ayant une voix.

Vous l'avez compris, le scénario à 4 jours l'a emporté. Il est décrit de la manière suivante :

- Des garderies généralisées le matin, de 7 heures 50 à 8 heures 20, dans toutes les écoles. Dans le 8^e, ce n'est pas une nouveauté puisque quasiment toutes nos écoles avaient déjà des garderies du matin.
- Un temps scolaire de 8 heures 30 à 12 heures : vous remarquez un allongement du temps scolaire du matin puisque l'école se terminait auparavant à 11 heures 30.
- Une pause méridienne élargie d'un quart d'heure, de 12 heures à 14 heures 15.
- Une ouverture du portail à 14 heures 15 et 16 heures 45 puisque, comme on décale d'un quart d'heure dans un sens, on est obligé de décaler d'un quart d'heure dans l'autre sens.
- Deux temps périscolaires : un temps de 16 heures 45 à 17 heures 30 avec l'ouverture des portes de l'école pour permettre aux enfants qui le souhaitent de rentrer chez eux et aux parents de venir chercher les plus petits, puis un autre temps de 17 heures 30 à 18 heures 30.

J'attire votre attention sur le fait que les deux temps sont bien évidemment consécutifs.

Un travail commence à être mené avec les écoles pour travailler sur le contenu de ces accueils périscolaires, l'objectif étant de renforcer des temps d'atelier langage et d'aide à la compréhension, notamment en maternelle et, en élémentaire, de travailler sur de l'aide à la scolarité et de l'accompagnement aux devoirs.

Il est à noter que les dispositifs de l'Éducation nationale mis en place en partenariat avec la Ville de Lyon perdurent sur ces temps, notamment dans les écoles en REP+. Ce sont des points extrêmement importants.

Ces temps sont donc renforcés et une contribution des familles sera demandée sur ces deux temps d'accueil périscolaire.

Le mercredi, comme il n'y a plus école, on n'est plus sur du périscolaire mais sur de l'extrascolaire. Il est écrit « accueil périscolaire » par abus de langage pour expliquer qu'il existe un lien entre les différents temps mais c'est bien de l'extrascolaire. C'est un temps d'accompagnement renforcé avec un taux d'encadrement moyen de 14 en maternelle et de 18 en élémentaire. À noter que ce taux d'encadrement est plus important que celui en place auparavant.

Sur ce temps mais également sur les temps périscolaires que je vous ai exposés précédemment, l'objectif est de renforcer le partenariat avec les structures d'éducation populaire, nos MJC, nos centres sociaux et nos Maisons de l'Enfance. C'est un travail long et compliqué qui sera effectif pour la rentrée.

Ce sont des temps d'accueil périscolaires qui restent payants comme c'était le cas auparavant, en fonction des coefficients familiaux des familles. Je précise que les garderies du matin demeurent gratuites.

Ensuite, sur le jeudi et le vendredi, vous êtes sur les mêmes formats que sur le lundi et le mardi.

Pour résumer, un temps d'apprentissage renforcé le matin, de 3 heures 30, quatre matinées de 3 heures 30, quatre après-midi de 2 heures 30,

une pause méridienne, un renforcement de l'offre associative et éducative et une présence de l'éducation populaire que nous espérons renforcée sur notre arrondissement notamment. Cela permettrait aux enfants qui n'avaient pas forcément accès à cette forme de culture et à d'autres formes d'apprentissage -je pense bien sûr à des structures comme EbuliScience dont nous souhaitons une présence renforcée dans notre arrondissement- un accès égal et équitable à la connaissance et à la culture.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire,

Nous n'allons pas ouvrir le débat que nous ne manquerons pas d'avoir la semaine prochaine en Conseil Municipal. Ce sujet anime tout de même notre ville depuis quelques années. Je remercie Franck LÉVY pour sa pédagogie et ses explications claires. Je ne sais pas si les parents ont compris beaucoup de choses en conseil d'école car je pense que c'est particulièrement abscons.

Je retiens aujourd'hui que la réforme mise en place voici trois ans, que nous n'avons eu de cesse de dénoncer, a été rejetée même si ce n'est pas le cas dans le 8^e. Les conseils d'école ont majoritairement acté un retour à la semaine de 4 jours, ce qui est tout de même quelque chose d'intéressant même si j'entends que, dans notre arrondissement, d'autres décisions ou d'autres voies ont pu être prises.

C'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération.

Maintenant, elle n'est pas exempte de reproches. Vous parlez d'une large consultation, en Conseil Municipal, j'ai eu l'occasion de regretter que cette consultation ne soit pas aussi large qu'elle aurait pu l'être. Un courrier à chaque famille n'aurait peut-être pas été inutile plutôt que de ne compter que sur des modes de consultation participative qui, nous l'avons vu, n'ont pas réuni beaucoup de familles au bout du compte.

Nous sommes dans une réforme où l'on nous demande de voter un blanc-seing aujourd'hui. Nous ne savons pas quel sera le coût de la garderie du soir et c'est un peu dommage à ce stade que l'on nous demande de nous engager et que l'on ait demandé aux conseils d'école de s'engager sur des dispositions dont on ne connaissait ni les tenants ni les aboutissants financiers.

En dernier lieu, vous avez insisté sur l'aspect éducation populaire. J'avais eu, à plusieurs reprises, y compris sur ces bancs, l'occasion de dénoncer la réforme qui avait été mise en place et qui était particulièrement néfaste, notamment dans les quartiers populaires. Les chiffres qui nous ont été communiqués au fil des années le démontraient. J'espère que le nouveau dispositif sera plus à l'écoute de ces milieux qui sont, faut-il le rappeler, ceux qui en ont le plus besoin.

Nous voterons cette délibération mais avec un gros « mais » quant à la méthode.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vais également remercier Franck LÉVY pour son explication très claire et factuelle. J'ai senti dans sa voix des regrets sur le fait que le vote du 8^e n'ait pas été le vote de la Ville de Lyon. Maintenant, il n'a pas le choix étant le représentant de l'exécutif.

Comme vous le savez, nous désapprouvons le choix de la Ville de Lyon sur ce retour aux 4 jours car nous tenions vraiment aux 5 matinées de classe qui sont très profitables pour les enfants.

Les modalités de la consultation ont été rappelées. Le souci, ce sont évidemment les conclusions qui en ont été tirées. Par exemple, dans les scénarios proposés, le fait de dissocier la longueur des matinées de classe et le maintien des 5 matinées n'était pas incompatible en soi. Le choix a été purement arbitraire.

Nous avons constaté, en regardant les chiffres, qu'au niveau des écoles élémentaires, il existait une majorité pour la semaine de 4,5 jours (59 %) quand les maternelles étaient à 53 % pour les 4 jours. De fait, nous arrivions à une majorité des 4 jours sur le global.

Le choix n'a pas été celui de dissocier les deux scénarios. Cela pourrait paraître étrange mais il faut bien voir que, dans la réalité, la multiplicité des scénarios existants actuellement est assez vaste. Dans le Rhône, par exemple, 120 scénarios différents sont actuellement en route. Dans certaines municipalités, il existe même plusieurs scénarios pour une seule école de façon à pouvoir faire tourner le personnel périscolaire sur les différentes classes.

Finalement, en y réfléchissant, ce décret Peillon était très mal engagé. Il offrait un choix tellement vaste aux collectivités qu'on ne pouvait aller qu'à la catastrophe actuelle, avec l'échec total de ce décret, faute d'avoir été jusqu'au bout de la logique et d'avoir proposé ou imposé un cadrage au niveau de l'État avec des personnels périscolaires ayant un diplôme spécifique ou, pourquoi pas, une formation reconnue sur tout le territoire. Cela aurait été une garantie de qualité partout, même si nous sommes favorisés à Lyon avec toutes les structures d'éducation populaire qui accompagnent les équipes éducatives ainsi que les enfants, et qui fournissent un accompagnement de qualité.

Cet accompagnement de qualité est aujourd'hui remis en cause. Je sais par expérience, dans l'école où je travaille, que le centre social qui était notre partenaire se désengage dans le cadre de la semaine de 4 jours, ne tenant pas à participer pour l'instant au phénomène de cet accueil extrascolaire qui marque une rupture avec tout le partenariat engagé avec les enseignants. Les passerelles qui existaient n'existeront plus puisqu'il n'y aura plus d'enseignants le mercredi matin dans les écoles et donc plus de possibilité sur ce grand temps de pouvoir travailler ensemble. Peut-être reviendront-ils sur leur décision.

C'est assez dommage et je crains de grosses remises en cause par rapport à tout ce qui avait été mis en place pendant ces trois ou quatre années,

et l'obligation de tout recommencer à zéro. Ce sera le cas pour nous et c'est dommage.

Sur l'organisation de la journée telle qu'elle se profile, j'ai des inquiétudes. Je pense que l'intérêt de l'enfant a été peu pris en compte. Pendant 4 jours par semaine, des enfants pourront être présents à l'école pendant 10 heures 40, de 7 heures 50 à 18 heures 30. C'est absolument énorme. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela représente pour des enfants d'âge scolaire. Malgré tout ce qui peut être mis en place au niveau de la qualité de l'accueil et des activités proposées, c'est énorme.

Pour beaucoup de familles ayant des contraintes professionnelles, nous pensons que ce sera la solution retenue et j'ai très peur du résultat sur les apprentissages et sur l'attitude des enfants, notamment le vendredi après-midi.

De même que le temps d'accueil, la pause méridienne est allongée. Avec un renforcement du taux d'encadrement, il sera possible de jouer sur du qualitatif mais ce temps d'accueil allongé, sans l'encadrement suffisant, représente beaucoup de temps de récréation et, statistiquement, je le constate tous les jours, plus d'accidents quand les enfants sont dehors. C'est pour cette raison que, dans l'Éducation nationale, les récréations sont limitées à 15 minutes car on sait que quand on dépasse, les problèmes arrivent. Si on n'a pas de qualitatif sur ce temps périscolaire, avec un encadrement suffisant, on aura quelque chose qui ne sera pas forcément reconstituant pour les enfants. C'est vraiment quelque chose qu'il faudra surveiller.

Cette pause méridienne allongée pourrait permettre aux enfants, sur le temps du repas, de manger de façon plus tranquille. Parfois, ils en ont difficilement la possibilité, notamment ceux qui arrivent pour les derniers services. Dans certaines communes où la pause a été allongée, notamment à Saint-Priest ou Décines, on a remarqué une augmentation de la participation des familles à la cantine. De fait, ce gain lié à l'allongement de la pause résultant du fait que plus d'enfants déjeunaient phagocytait l'ensemble du temps disponible. Il faut faire attention, tout ce qui va se passer ne sera pas forcément un miracle.

Concernant la consultation, nous aurions pu avoir une consultation des familles sur les scénarios proposés, le vote des conseils d'école institutionnel possédant les limites que Franck LÉVY a rapportées. C'est un vote par école, il n'est pas représentatif de la population de ces écoles.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce scénario.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous d'autres demandes de parole ? (*Non*)

Monsieur LÉVY, avez-vous des éléments à apporter ?

M. LÉVY.- Un éclaircissement en trois points.

Il est évident que l'objectif essentiel dans le 8^e arrondissement est de renforcer l'accompagnement à la scolarité des enfants qui en ont le plus besoin. Cela veut dire que, notamment dans nos écoles en REP et en REP+, nous travaillerons sur l'accompagnement à la scolarité, sur l'aide aux devoirs et sur l'atelier langage.

J'ai oublié de le dire : l'objectif est de s'adresser prioritairement aux enseignants afin qu'ils puissent, sur une démarche volontaire, participer et être sur ces temps d'étude et d'accompagnement à la scolarité.

Nous avons souvent entendu le fait que, parfois, cela ne pouvait pas forcément très bien se passer entre les MJC, les centres sociaux et les personnels de l'Éducation nationale, voire entre associations et personnels de la Ville. Sur ces temps, c'est en travaillant ensemble, en ayant des projets communs et en se parlant qu'on arrivera peut-être à lever un certain nombre de barrières. Quoi qu'il en soit, je demeure persuadé qu'il faut, sur ces accueils d'aide aux devoirs et au soutien, s'adresser prioritairement aux enseignants, en plus d'un accompagnement de l'éducation populaire.

Par rapport aux jeunes qui sont les plus éloignés du périscolaire, avec Daniel PEREZ, nous participions voici une dizaine de jours au bilan sur la

médiation scolaire. Notre objectif, notamment sur la question du mercredi, parce que nous savons très bien qu'un certain nombre de familles n'auront pas forcément le réflexe d'inscrire leurs enfants les mercredis, est de mener un véritable travail de médiation auprès des parents et des enseignants pour inciter les enfants à être présents sur ces temps du mercredi matin. Il s'agit de faire le lien entre la réussite éducative de son enfant et l'éducation populaire. Je demeure persuadé que c'est par un accueil qualitatif, par du contenu et par du lien entre les deux que les enfants peuvent réussir à l'école via le périscolaire.

Il y a eu des votes séparés entre la maternelle et l'élémentaire, c'est un fait. Dans un monde idéal, il aurait fallu deux systèmes différents entre la maternelle et l'élémentaire. Cependant, nous avons aujourd'hui un certain nombre de contraintes qui font que si vous faites ceci, vous coupez en deux les écoles, sans parler des difficultés pour les familles qui ont deux enfants car il est compliqué d'avoir un rythme différent pour chaque enfant.

Cela implique également le fait de couper les écoles en deux, de nommer des directeurs supplémentaires et d'avoir des décharges inférieures pour des écoles et, de fait, des moyens inférieurs pour les familles car nous savons que, dans certaines écoles, il faut des directeurs d'école déchargés à temps plein. Cela entraînerait une réduction de la disponibilité des directeurs d'école auprès des familles.

Vous avez pointé vous-mêmes une difficulté : c'est une équation complètement impossible. Bien évidemment, dans un monde idéal, on nous dit qu'il faut réduire la journée de l'enfant mais vous avez bien entendu qu'on nous le demande tout en l'allongeant avec des garderies plus tardives et plus longues. Il faut gérer la contradiction. On raccourcit la journée de l'enfant mais, dans la vraie vie, les parents travaillent et ne peuvent pas être à 15 heures 30 à l'école pour venir chercher leur petit. Cela veut dire qu'il faut un accompagnement et un soutien de la collectivité.

J'attire votre attention sur le fait que, dans beaucoup de nos écoles, plus d'un enfant sur deux est issu d'une famille monoparentale. Aujourd'hui, lors

d'une séparation, c'est la mère qui s'occupe de l'enfant et si elle est toute seule, avec deux enfants, et qu'elle n'a pas le soutien de la collectivité pour s'occuper d'eux, cela signifie qu'ils seront dans la rue, dehors, et je ne vous parle même pas de la régression éducative.

Il faut faire en sorte que ces temps de collectivité soient des temps utiles qui permettent à l'enfant de réussir sa scolarité et, en même temps, d'accueillir les familles, sachant que l'objectif n'est pas que l'enfant soit présent du lundi 7 heures 50 au vendredi 18 heures 30.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous d'autres demandes de parole ?

Madame RUNEL ?

Mme RUNEL.- Sans allonger le débat, je voulais faire part de mon regret du retour de la semaine à 4 jours et je rejoins en grande partie les propos de M. ODIARD qui a sûrement une liberté de parole plus importante que mon collègue Franck LÉVY ou que la mienne.

Après, j'ai entièrement confiance en M. LÉVY pour mettre en place cette réforme de manière pertinente et adaptée au 8^e arrondissement. Je regrette simplement que la Ville de Lyon ait proposé ces deux scénarios et pas un scénario à 4,5 jours avec des journées raccourcies, sans maintenir cette idée du vendredi après-midi gelé. Je pense que l'issue du vote aurait été complètement différente.

Merci.

M. LE MAIRE.- Avez-vous d'autres demandes de parole ? *(Non)*

Je vais vous demander votre avis. Le Maire de Lyon et le Conseil Municipal donneront également un avis. Il faut rappeler qu'in fine c'est l'inspecteur d'académie qui prendra la décision pour ce retour aux 4 jours.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

16. Lyon 8^e – Gymnase John Kennedy, 15 rue Jean Sarazin à Lyon 8^e – Lancement de l’opération 08015527 et affectation d’une partie de l’AP n° 2015-1, programme 00004 – EI 08015

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit d'une autorisation de programmation de travaux.

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et de la rubrique « Rénovation des surfaces sportives intérieures, mise aux normes vestiaires foot 2015-2020 », puis de l'approbation de la délibération relative aux aménagements d'équipements sportifs 2015-2020, il nous est proposé la rénovation totale du sol du gymnase Kennedy pour un montant de 90 000 €, rénovation très attendue par les clubs résidents, notamment le FC Lyon Basket féminin et volley-ball Lyon Bron Lumière.

Je vous remercie par avance pour l'approbation de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Périmètres scolaires

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, comme vous le savez, le code de l'Éducation précise que chaque école doit être rattachée à un périmètre scolaire. Je vais vous éviter la lecture de l'intégralité de la délibération, d'autant plus que nous n'avons aucun changement dans notre arrondissement cette année.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. PCET – Production d'énergie renouvelable (photovoltaïque) – Opération n° 60021840 – Vote de l'APD et modification du marché 10520 – Lancement des opérations n° 08012001 « Groupe scolaire Giono – installation de centrales photovoltaïques » et n° 05011001 « Groupe scolaire les Gémeaux – installation de centrales photovoltaïques » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme 20020

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, le groupe scolaire Jean Giono a bénéficié d'une hausse d'effectifs assez importante puisque l'école a obtenu la création de 9 classes supplémentaires en 10 ans.

Dans le cadre du plan énergie climat PCET, Mme GAY pourra nous en dire davantage si elle le souhaite, un montant total de 2 M€ a été affecté à cette opération qui prévoit la mise en œuvre de trois centrales de production d'énergie photovoltaïque pour des groupes scolaires dont le groupe scolaire Jean Giono qui se trouve dans le 8^e arrondissement.

Il est à noter que cela est particulièrement intéressant pour cette école puisque des actions sur le temps scolaire et périscolaire sont menées sur la thématique du soleil et de l'énergie, avec plusieurs classes transplantées qui ont été affectées les années précédentes sur cette thématique notamment.

Il vous est proposé d'approuver ce lancement d'opération pour l'installation de centrales photovoltaïques sur le groupe scolaire Jean Giono avec les répartitions budgétaires précisées dans le rapport pour 2018 et 2019.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des demandes de parole ?

Madame GAY ?

Mme GAY.- Derrière les panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Giono, il y a tout de même cette volonté de renforcer l'isolation des bâtiments et de réduire les consommations de chauffage. Nous allons également expérimenter l'autoconsommation d'électricité à l'échelle du bâtiment, notamment sur la partie restauration collective.

Cela participe également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont nous avons bien besoin pour la planète.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce qu'a dit Franck LÉVY sur la pédagogie et l'appropriation me semble important, pas seulement l'appropriation des enseignants et des enfants mais de tous ceux qui sont autour de cette école Jean Giono. La direction et les enseignants sont très actifs sur ces questions, notamment autour d'EbulliScience qui peut bien entendu participer à cette démarche, notamment sur le photovoltaïque et la prise en compte de l'ensemble des habitants de ce secteur.

Une deuxième école, Les Gémeaux, est dans la même situation.

Par ces actions, nous avons déjà 13 bâtiments équipés de photovoltaïque et, avec toutes ces initiatives, nous multiplions par 15 les énergies renouvelables. Nous allons notamment arriver très rapidement à notre objectif, dépassant même les 20 % d'énergies renouvelables pour la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous d'autres demandes de parole ?

Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je me réjouis de cette délibération, c'est un projet très intéressant et j'encourage Franck LÉVY et Nicole GAY à le multiplier. Nous avons beaucoup d'écoles avec des toitures plates, des toits terrasses qui permettent l'installation

de centrales photovoltaïques. Une fois que la phase d'expertise et d'analyse des résultats aura été menée, il sera intéressant de pouvoir développer ce genre de dispositif qui, du point de vue pédagogique, est très porteur pour les élèves.

Je pourrais suggérer d'autres pistes à mes collègues, notamment celle des composteurs d'école. Nous ne voterons pas ici leur installation car cela relève de la Métropole, mais c'est quelque chose de très intéressant en termes de travail sur le gaspillage alimentaire et le recyclage. Quand on voit tout le travail fait autour de l'alimentaire et de la nutrition, il existe des pistes pédagogiques très intéressantes et en lien avec l'éducation à la citoyenneté. Ce sont des idées qu'il serait intéressant de lancer et de suivre.

Merci.

M. LE MAIRE.- Pour l'organisation du temps scolaire et une meilleure utilisation du photovoltaïque, peut-être pourrions-nous envisager de faire l'école en juillet et août également ? Ce n'est pas prévu ! (*Rires*)

C'était une plaisanterie.

Avez-vous d'autres demandes de parole ?

Monsieur LÉVY ?

M. LÉVY.- Je vous rappelle que nos écoles reçoivent des accueils de loisirs, notamment celui du centre social des États-Unis au sein de l'école Jean Giono.

M. LE MAIRE.- C'est bien. Nous aurons l'utilisation maximum.

Avez-vous des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

19. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions diverses ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Lors du dernier Conseil Municipal, j'ai eu l'occasion d'interpeller le Maire de Lyon sur l'avenir du musée Tony Garnier lors d'un rapport concernant la culture. J'ai eu une réponse évasive du Maire de Lyon me disant que, bien évidemment, il soutenait la culture et qu'en tant qu'ancien adjoint à la culture, il ne pouvait pas en être autrement.

La semaine dernière, dans *Le Progrès*, nous avons lu un appel au secours du Conseil d'Administration du musée urbain Tony Garnier. Quelques semaines après notre dernier Conseil Municipal, cela illustre par des faits objectifs la situation très compliquée, je dirais presque catastrophique, dans laquelle aujourd'hui se trouve ce musée.

C'est une fierté de notre arrondissement et je pense qu'il serait bien que notre Conseil d'Administration se saisisse de ce dossier et appuie de tout son poids auprès du Maire de Lyon pour que nous puissions trouver une solution pérenne pour ce musée, sans polémique et sans débat de politique stérile mais juste pour l'intérêt de ce musée et de notre arrondissement.

M. LE MAIRE.- Vous le savez, nous avons l'habitude de travailler sans trompette ni tambour. M. l'Adjoint à la Culture, M. GRABER, et M. l'Adjoint au Patrimoine, M. DURAND, travaillent d'arrache-pied sur ce dossier. Ils ont été relancés et nous avons refait le point. Ils sont en train de monter quelque chose de conséquent pour que ce musée puisse vivre normalement.

Je rappelle que ce musée a toujours rencontré quelques difficultés, il n'a jamais été vraiment reconnu par la Ville de Lyon, mais sachez bien que, dans le 8^e arrondissement, tous les élus concernés et tous les élus de l'arrondissement sont très attachés à ce que vive correctement ce musée.

Nous suivons cela depuis quelques décennies, nous n'allons pas nous arrêter tout de suite.

Avez-vous d'autres questions diverses ?

Madame STEFANI-JACOB ?

Mme STEFANI-JACOB.- Je voudrais rappeler que le concert du 8^e aura lieu le 8 avril. Ceux qui souhaitent y participer peuvent s'adresser directement à moi pour avoir des invitations. N'attendez pas la dernière minute. Je vais en réserver un certain nombre. Je suis à votre disposition.

M. LE MAIRE.- Le 8 avril, c'est le concert du jour de l'an !

Mme STEFANI-JACOB.- À force de repousser, nous finirons par nous retrouver au jour de l'an !

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, chers collègues,
Je souhaitais vous donner une information sur la révision du PLU-H.

Concernant l'ouverture de l'enquête publique qui aura lieu du 18 avril au 7 juin 2018, une communication officielle sera faite en mairie d'arrondissement. Pour notre arrondissement, la commission d'enquête propose comme dates le jeudi 26 avril, de 16 heures à 19 heures, et le lundi 4 juin, de 9 heures à 12 heures. L'enquêteur public sera présent en mairie d'arrondissement. Ceci dit, une communication officielle sera faite en mairie d'arrondissement, avec publication, mais ce sont des dates que nous venons de recevoir.

M. LE MAIRE.- Merci, c'est très important.

Nous avons des PLU tous les 15 ou 20 ans. Ne manquez pas le coche.

Avez-vous d'autres questions diverses ? *(Non)*

Je vous remercie.

(La séance est levée à 20 heures 05.)